

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'OISE



**ANNÉE 2013**



## AVANT-PROPOS

Pourquoi un rapport d'activité des services de l'Etat ?

Bien plus qu'un simple exercice descriptif imposé par la loi, ce rapport d'activité est un document d'information qui permet de faire connaître, de manière synthétique mais dynamique, les actions que l'Etat a mené au cours de l'année 2013.

Par ailleurs, sa mise en ligne permet au grand public de connaître ce que fait l'Etat bien sûr, mais avec quels moyens, dans quels domaines, mais surtout de mettre en exergue les évolutions constantes qui sont mises en œuvre dans la recherche d'un meilleur service au citoyen.

Ce service renouvelé, amélioré, s'effectue toujours avec une recherche d'économie de moyens ; la part de plus en plus grande prise par la mutualisation des services et l'utilisation des nouvelles technologies y contribue largement.

Avec ce nouveau visage, l'Etat ne se désengage pas au contraire, il est toujours aussi présent à vos côtés pour agir, aider, rassurer les populations confrontées aux dures réalités du contexte économique, et des crises de toute nature.

Ainsi, le rapport d'activité que je vous invite à découvrir s'articule autour de 4 grands axes :

- L'offre de service en perpétuelle amélioration
- La mobilisation pour l'emploi et l'activité économique
- La sécurité au bénéfice de tous
- Le développement durable de nos territoires et la cohésion sociale

Telle a été mon action et celle des services que je dirige au cours de l'année 2013.

Je vous en souhaite une bonne lecture qui, j'en suis convaincu, vous apportera la preuve de la présence constante de l'Etat à vos côtés.



Emmanuel BERTHIER  
Préfet de l'Oise

## TABLE DES MATIERES

### **1<sup>ère</sup> partie : Offrir aux publics un service de qualité :**

- 1.1. Une administration à l'écoute des usagers p4
- 1.2. L'accompagnement des collectivités territoriales p7

### **2<sup>ème</sup> partie : Une mobilisation permanente pour l'activité et l'emploi**

- 2.1. Soutenir les entreprises et les territoires p9
- 2.2. Mettre en adéquation l'offre et la demande sur le marché du travail p12

### **3<sup>ème</sup> partie : La sécurité au cœur de l'action de l'Etat**

- 3.1. La sécurité routière p15
- 3.2. La sécurité publique : lutte contre la délinquance p16
- 3.3. La sécurité civile et la gestion de crise p19
- 3.4 La lutte contre les fraudes p21
- 3.5. La sécurité économique p22

### **4<sup>ème</sup> partie : Le développement durable des territoires et la cohésion sociale**

- 4.1. Protéger l'environnement p25
- 4.2. Valoriser le patrimoine p26
- 4.3. Développer l'offre éducative et la formation p31
- 4.4. Faire vivre le lien social p32
- 4.5. Faciliter l'accès aux soins p34

## 1<sup>ère</sup> partie : Offrir aux publics un service de qualité

### 1.1. Une administration à l'écoute des usagers

#### *Bilan chiffré de la délivrance des titres*

#### Les chiffres départementaux de la délivrance des titres :

69 975 cartes nationales d'identité  
35 326 passeports  
131 535 opérations liées à l'immatriculation des véhicules  
26 428 permis de conduire  
9 143 titres de séjour délivrés soit une augmentation de 24 % par rapport à 2012  
807 dossiers de naturalisation (décret et mariage)



#### ZOOM SUR LE NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE SECURISE

Depuis le 19 janvier 2013, les 28 pays membres de l'Union Européenne ont adopté le même modèle de permis de conduire et depuis le 16 septembre 2013, l'ancien « papier rose » est remplacé par le nouveau format, du type « carte de crédit ».

Le nouveau titre comporte plusieurs éléments de sécurité dont une puce électronique et une bande magnétique. Seuls les nouveaux conducteurs, les usagers qui renouvellent leur permis ou ceux qui déclarent une perte ou un vol se voient délivrer ce nouveau permis de conduire.

Les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valides jusqu'en 2033 et les modalités d'attribution du nouveau permis aux usagers concernés seront connues en 2015.



#### **Qualipref**

La préfecture de l'Oise a obtenu la certification « Qualipref » en 2008 pour trois ans pour les modules « accueil général et relations avec les collectivités territoriales ». La préfecture a obtenu son renouvellement en décembre 2011 pour une nouvelle période de trois ans.

## Accueil général

Les taux de satisfaction sont les suivants :

Horaires d'ouverture	75%
Signalétique	83%
Joignabilité standard	64%
Joignabilité services	69%
Informations site Internet	83%
Courtoisie	97%
Satisfaction globale	95%

## Relations avec les collectivités locales

Les taux de satisfaction sont les suivants :

Joignabilité	95%
Complétude renseignements téléphoniques	100%
Informations site Internet	93%
Lisibilité des courriers	100%
Délai de rendez-vous	100%
Compréhension Circulaires de synthèse des observations	83%
Dépôt des actes	98%
Satisfaction globale	100%

### ***Ouvrir plus, ouvrir mieux, le nouvel accueil du public à Senlis***

Expérimenté pendant 3 mois avant d'être pérennisé, le nouveau dispositif d'accueil des demandes d'immatriculation des véhicules (horaires, modalités, services) s'articule autour de trois éléments essentiels :

- accueillir l'utilisateur sur l'ensemble de la journée
- dédier la matinée - prolongée d'une heure (jusqu'à 12h30) - au traitement direct de la demande en ouvrant un guichet supplémentaire (3 guichets « titres » en plus d'un accueil)
- consacrer l'après-midi au back-office (correspondances, gestion des dossiers, courriers) en offrant trois nouveaux services : retrait express, dépose-minute et rendez-vous.

Ce dispositif a fait l'objet d'une information particulière : communiqué de presse, site institutionnel, page *Facebook* du préfet et envoi d'un flyer aux 133 communes de l'arrondissement. L'expérimentation a fait également l'objet d'une évaluation en partenariat avec *UFC / Que Choisir* (satisfaction, production) et d'un groupe d'amélioration continue avec l'équipe elle-même. Enfin, le hall d'accueil a été équipé d'un tableau pédagogique ; des fiches informatives ont été mises à disposition des usagers.

Interrogés tout au long de l'expérimentation, les usagers ont exprimé majoritairement leur satisfaction en termes d'horaires, de qualité d'accueil, de temps d'attente et de qualité de la réponse apportée.

Grâce à cette nouvelle organisation, le front office s'est maintenu et le back-office s'est sensiblement amélioré pour atteindre un temps de traitement moyen de 3 ou 4 jours (15 jours et plus précédemment). Parmi les nouveaux services offerts : le succès du dépose-minute pour les dossiers complets.

### **Le nouvel Hôtel de Police de Beauvais**

Le nouvel Hôtel de Police est implanté sur le site de l'ancienne caserne Agel. Il s'inscrit dans le projet ambitieux du renouvellement urbain. Son implantation, au cœur du quartier Saint Jean, en fait un établissement public stratégique.

Situé au 135, rue des Déportés, sur un terrain d'environ 8 000 m<sup>2</sup>, le nouveau bâtiment s'étend sur 5 600 m<sup>2</sup>. L'établissement est prévu pour accueillir un effectif maximal de 231 personnes.



Cette capacité d'accueil a permis le rapprochement des services de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de l'Oise et ceux de la Direction départementale de la police aux frontières (DDPAF).

En plus d'être moderne et sobre, les espaces verts et diverses plantations rendent cet espace et ses alentours encore plus conviviaux.

L'emménagement a eu lieu le 11 juillet 2013, deux ans après le début des travaux. Le bâtiment a ouvert ses portes au public le 15 juillet.

## **ZOOM SUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE / SIMPLIFICATION DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

### **Un Etat plus simple, plus rapide, plus efficace**

Améliorer l'efficacité des politiques et des services publics, contribuer à la maîtrise des dépenses publiques et renforcer ainsi la compétitivité de notre économie, tels sont les trois objectifs de la modernisation de l'action publique.

A cet égard, le gouvernement a engagé une démarche de clarification des missions et des priorités des services de l'Etat. Sous l'égide du Premier Ministre, un travail interministériel associant administrations centrales et administration territoriale permet de définir et de suivre la mise en œuvre de ces engagements.

Ces engagements portent à la fois sur les missions dont l'Etat exerce la responsabilité principale ou unique et celles pour lesquelles il coopère avec des partenaires, collectivités territoriales ou associations.

Quelques mesures destinées à conforter et à moderniser l'action publique :

- simplification des normes et des démarches administratives pour les particuliers, pour les entreprises et pour les collectivités locales
- transparence sur la qualité des services rendus
- mise en œuvre d'une feuille de route sur le numérique
- évaluations des politiques publiques
- ...

## 1.2. L'accompagnement des collectivités territoriales

### **Conseil aux collectivités territoriales**

L'accompagnement des collectivités territoriales se traduit en amont par une activité de conseil et d'expertise. Cette fonction, à visée pédagogique et de sécurisation juridique des procédures, est assurée par le préfet et les sous-préfets d'arrondissements, au plus près des territoires et des élus. Les sollicitations, croissantes, portent sur des sujets très variés et peuvent nécessiter une expertise juridique poussée.

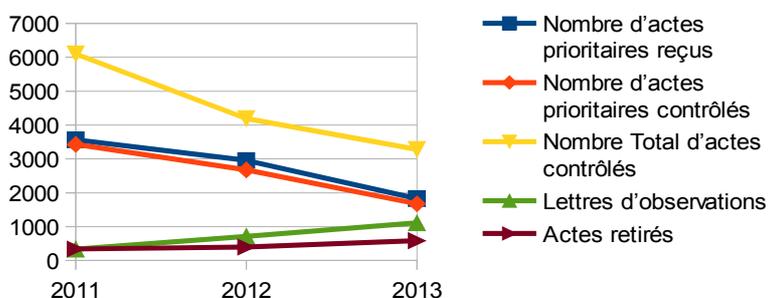
Quelques chiffres pour illustrer l'activité des services :

- 44 réunions organisées à la demande d'élus,
- 1 134 méls en réponse à diverses demandes,
- 381 courriers.

### **Contrôle de légalité et contrôle budgétaire**

Le plan de contrôle de légalité adopté le 23 avril 2013 a restreint la notion d'actes prioritaires pour se concentrer sur les thématiques et actes à fort enjeux, tels que définis par le ministère comme les actes de commande publique ou bien en matière de fonction publique territoriale sur les personnels de catégorie A. Il a été affiné par la mise en place de priorités locales adaptées au contexte local. 40 500 actes ont été reçus, ce qui est sensiblement le même nombre que les autres années.

Effets de la redéfinition des actes prioritaires sur 3 ans



Dans le domaine du contrôle budgétaire, 31,83 % des actes reçus ont été contrôlés, 101 lettres d'observations ont été adressées aux collectivités et la chambre régionale des comptes a été saisie à 8 reprises.

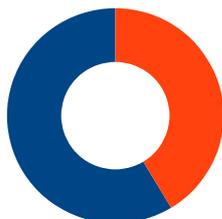
En matière d'urbanisme, d'affaires scolaires et foncières, les services de la préfecture ont reçu plus de 13 000 actes. 1 421 ont fait l'objet d'un contrôle particulier pour 447 jugés sensibles et 206 lettres d'observations ont été réalisées à l'attention des collectivités.

S'agissant des expropriations pour cause d'utilité publique, 14 nouveaux dossiers ont été déposés durant l'année pour les collectivités et établissements publics pour la réalisation de divers projets sollicitant une déclaration d'utilité publique du Préfet. 8 dossiers ont été clôturés dans l'année dont 4 dossiers déposés en 2013. 6 arrêtés de déclaration d'utilité publique ont été pris, et 8 arrêtés de cessibilité.

### Mise en œuvre du SDOCI

L'année 2013 est l'année de la mise en œuvre des principes dégagés par le schéma départemental d'orientation de coopération intercommunale (SDOCI). Ce document prévoyait la dissolution ou fusion de 51 syndicats. Pour l'année 2013, 36 ont été réalisées. L'objectif est quasiment atteint, car les deux grands projets restant à réaliser s'inscrivent dans la durée s'agissant du secteur de l'eau.

#### Réalisation des objectifs du SDOCI



- Dissolutions de syndicats prévues par le SDOCI
- Dissolutions réalisées cette année

Au 1er janvier 2014, le département est entièrement couvert par des EPCI à fiscalité propre, après intégration des 8 dernières communes isolées, conformément aux dispositions de la loi de 2010 de réforme des collectivités territoriales.

### ZOOM SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les décrets du 2 mai 2012 et du 23 août 2012 relatifs à l'évaluation environnementale de certains plans, programmes ou documents d'urbanisme ayant une incidence sur l'environnement, entrés en vigueur début 2013, ont renforcé l'évaluation environnementale des projets en faisant du Préfet de département une autorité environnementale.

Les services de la préfecture travaillent de concert avec la DREAL Picardie pour la gestion et le suivi des décisions et avis du Préfet en tant qu'autorité environnementale. C'est ainsi que le Préfet de l'Oise a rendu en 2013 : 32 décisions d'examen au cas par cas et 6 avis de l'autorité environnementale.

## **2.1. Soutenir les entreprises et les territoires**



### ***Création de bpi france***

Créée par la loi du 31 décembre 2012, la Banque publique d'investissement (bpi france), détenue par l'État et la Caisse des Dépôts, est spécialisée dans le financement et le développement des entreprises et en particulier des PME. Elle intervient en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les régions. Elle est issue du rapprochement d'OSEO, de CDC Entreprises, du FSI et de FSI Régions et s'appuie sur une gouvernance renouvelée.

Bpi france, ce sont 5 métiers, au service des entreprises, de l'innovation et de la compétitivité :

- le financement de court, moyen et long terme en partenariat avec les banques,
- la garantie des concours financiers,
- le financement de l'innovation,
- les investissements en fonds propres,
- le financement des besoins des entreprises à l'export.

En 2013, 1 951 entreprises ont été soutenues par bpi france en Picardie, à hauteur de 315 M€. Grâce à l'effet de levier généré, ces entreprises ont obtenu au total 659 M€ de financements publics et privés.

La banque publique a joué un rôle important en 2013 dans la mise en œuvre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi du 6 novembre 2012, en intervenant en soutien à la trésorerie des entreprises, *via* le fonds de garantie « renforcement de trésorerie », le préfinancement du crédit d'impôt recherche et le préfinancement du crédit d'impôt compétitivité emploi (*cf. infra*).

### ***CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi)***

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a pour objectifs de restaurer la compétitivité de la France, redresser son industrie, retrouver la croissance et l'emploi. La décision n°1 de ce pacte est d'alléger de 20Md€ par an, avec une montée en charge sur 3 ans, les coûts des entreprises *via* un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Le CICE, instauré par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises :

- à travers des efforts en matière : d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement
- il ne doit donc permettre ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants

Le CICE bénéficie à toutes les entreprises employant des salariés et imposées sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu. En 2013, il s'élève à 4 % de la masse salariale (ne sont pas retenus dans le calcul les salaires au-delà de 2,5 SMIC). Le taux passera à 6 % à partir de 2014.

Les entreprises qui souhaitent soulager leur trésorerie peuvent recourir au préfinancement du CICE (avance au cours de l'année N sur le montant du crédit d'impôt anticipé au titre de l'année N+1). En 2013, 95 entreprises du département ont bénéficié d'un préfinancement CICE, pour un total de près de 5 M€.

### ***Zonage AFR***

Les aides à finalité régionale (AFR) ont pour objet de soutenir le développement de territoires fragiles, au travers d'aide à l'investissement des entreprises. Les principaux dispositifs d'aides publiques mobilisables dans ce cadre sont la prime d'aménagement du territoire pour des projets industriels et de services, des exonérations temporaires de cotisation foncière des entreprises ou encore les aides des collectivités territoriales à l'immobilier d'entreprise.

La carte des communes éligibles définit la liste des collectivités sur le territoire desquelles les entreprises peuvent prétendre à ces aides.

La Picardie bénéficie, en tant que région « intermédiaire », d'un quasi doublement des communes éligibles pour la période 2014-2020. Un nouveau zonage a été proposé à la fin de l'année 2013, en concertation avec les collectivités territoriales du département. Ont été retenus des territoires fragilisés par des restructurations économiques importantes ou particulièrement impactés par la réforme de la carte militaire. Une cinquantaine de communes est concernée dans l'Oise. Ce nouveau zonage doit encore être approuvée par la Commission européenne.

### ***Les conventions de revitalisation***

Les entreprises de plus de 1000 salariés qui procèdent à un licenciement collectif doivent contribuer à la création d'activité et au développement de l'emploi afin d'atténuer les effets de leur restructuration sur le territoire impacté.

Une restructuration importante a donné lieu à la négociation d'une convention de revitalisation entre l'Etat et l'entreprise SCHERING PLOUGH. Cette convention a été signée le 11 octobre 2013.

2 avenants à des conventions de revitalisation (KME, RIETER) ont été signés en janvier et juin 2013, en vue de prolonger d'un an les conventions signées antérieurement et afin de permettre d'atteindre les objectifs en matière de création d'emplois, d'utilisation des fonds restants et d'étendre la zone d'intervention pour l'un des avenants.

12 conventions de revitalisation du territoire sont actives dans le département de l'Oise (Bosch, Continental, Shering-Plough, Goss, Pérouse, Sodimatex, Still, Worthington Creyssensac, KME, Rieter Automotive, Sabc, ZF Sachs).

Le recours aux fonds de revitalisation a permis de subventionner en 2013 la création de plus de 450 emplois en CDI, pour un total d'1,4M€.

### ***Les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et autres procédures***

10 PSE ont été notifiés concernant 719 suppressions de poste (procédures de licenciements de 10 salariés et plus dans des entreprises occupant 50 salariés et plus).

Par ailleurs, 25 procédures de plus de 10 licenciements dans des entreprises de moins de 50 salariés ont entraîné 440 licenciements.

Enfin, 527 entreprises de moins de 10 salariés ont notifié 1 118 licenciements. Parmi celles-ci 185 en redressement ou liquidation judiciaire ont procédé à 575 licenciements.

### **Des aides aux entreprises en difficulté**

Il s'agit des aides financières destinées à prévenir ou accompagner les licenciements pour motif économique.

*Indemnisation du chômage partiel et de l'activité partielle de longue durée (APLD) :*

1 366 274 heures de chômage partiel ont été autorisées, 269 940 heures ont cependant été réellement chômées représentant 1 678 317,28 €.

27 conventions APLD ont été signées en 2013 – 503 168,64 heures ont été accordées

*Conventions du Fonds National de l'Emploi (FNE) :*

10 conventions FNE ont été conclues (contre 5 en 2012)

10 conventions d'Allocations Temporaires Dégressives (ATD) pour 618 bénéficiaires potentiels.

### **ZOOM L'ACTIVITE DU COMMISSAIRE AU REDRESSEMENT PRODUCTIF**

Soutenir l'activité industrielle et les emplois qui y sont associés est une priorité. Afin de renforcer sa réactivité dans ce domaine, il était important que l'État se dote d'une force de réflexion stratégique et opérationnelle, implantée dans les territoires, et capable d'intervenir le plus en amont possible pour identifier les entreprises en difficulté et les accompagner dans la construction de projets industriels viables.

C'est pour répondre à ces enjeux que le ministre du redressement productif a nommé un commissaire au redressement productif dans chacune des 22 régions de métropole. M. Paul Coulon, Sous-préfet, a exercé cette fonction au cours de l'année 2013.

Ensemble des forces administratives, économiques et politiques, le commissaire au redressement productif agit en qualité de relais entre le monde des entreprises et le gouvernement.

Son rôle est celui d'un référent, capable de mobiliser des moyens régionaux et nationaux au service des entreprises. Véritable centre de ressources, il offre un prolongement naturel à l'action actuelle des services de l'État dans le département, en dépassant les limites rencontrées auparavant. Sa mobilisation répond ainsi au besoin d'une mise en perspective, dans un contexte plus large, des problématiques rencontrées sur le terrain. Il contribue à la fois à détecter les menaces et les besoins et à garantir l'efficacité de la réponse opérationnelle de l'État.

Chiffres de l'année 2013 :

Une moyenne de 80 entreprises isariennes a été recensée comme ayant été confrontées à une difficulté, parmi lesquelles 5 entreprises considérées en grande difficulté.

En matière de préservation de l'emploi : sur les 12 dossiers traités comptabilisant 955 emplois, 570 ont été préservés

## **2.2. Mettre en adéquation l'offre et la demande sur le marché du travail**

L'année 2013 a été marquée par une forte mobilisation des services de l'État et de ses partenaires sur le front de l'emploi. Des résultats encourageants sont à souligner : baisse de 0,5 point du taux de chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2012, baisse du chômage des jeunes, hausse du nombre d'offres collectées par Pôle Emploi pour des emplois durables, etc.

Deux dispositifs phares ont été mobilisés en 2013 : le contrat de génération et l'emploi d'avenir (cf. *infra*).

### **Les chiffres de l'emploi dans l'Oise (au 31 décembre 2013)**

Taux de chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 : 10,1 % de la population active

42 774 demandeurs d'emploi de catégorie A (+ 4,9 % par rapport au 31 / 12 / 2012), dont :  
8 249 jeunes de moins de 25 ans (- 0,6 %)  
25 231 demandeurs d'emploi entre 26 et 49 ans (+ 4,3%)  
9 294 seniors de 50 ans et plus (+ 12,1 %)

Demandeurs d'emploi de longue durée : + 16,7 % sur un an

Bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi : + 16,1 % sur un an

Offres d'emploi durable collectées par Pôle Emploi : +30,3 % en variation annuelle

### ***Dispositifs en faveur de l'emploi***

La mobilisation des outils de la politique de l'emploi destinés à faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi a été forte.

**Contrats aidés** de type contrats unique d'insertion (CUI) :

5 485 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) concernant le secteur non marchand ont été conclus, sur un objectif de 5 480 soit l'intégralité de l'objectif.

480 contrats d'initiative emploi (CIE) concernant le secteur marchand ont été conclus sur un objectif de 716 soit 67% de l'objectif. Les difficultés conjoncturelles et l'insuffisance du chiffre d'affaires indiquées par les employeurs expliquent la frilosité des entreprises à recruter les publics éligibles à temps complet, sous CDI ou sous CDD d'au moins six mois.

**Emplois d'avenir (EAv) :**



Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Sont concernés les jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi. Sont également éligibles les jeunes diplômés (jusqu'au niveau bac + 3), s'ils résident dans une zone urbaine sensible (ZUS) et sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. L'aide de l'Etat s'élève à 75

% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC pour 3 ans pour les employeurs du secteur non marchand (35 % dans le secteur marchand), à laquelle peuvent s'ajouter des aides du Conseil régional de Picardie et du Conseil général de l'Oise.

Le déploiement des emplois d'avenir a constitué un chantier important de l'année 2013, et a contribué de manière significative à réduire le chômage des jeunes.

1 162 emplois d'avenir concernant le secteur non marchand ont été conclus, sur un objectif de 996 soit 117% de l'objectif.

375 emplois d'avenir concernant le secteur marchand ont été conclus, sur un objectif de 108, soit 3,5 fois l'objectif.

**Insertion professionnelle des jeunes** : la mise en œuvre des contrats en alternance (contrats d'apprentissage, contrats de formation en alternance) est également une priorité de l'Etat.

Au cours de l'année :

→ 3 359 contrats d'apprentissage, dont 107 dans le secteur public, ont donné lieu à enregistrement.

→ 1 287 contrats de professionnalisation ont été enregistrés en 2013, contre 1610 en 2012.

Les employeurs potentiels expliquent la diminution des recrutements en alternance par un chiffre d'affaires insuffisant.

### **Contrats de génération :**



Le contrat de génération a pour objectif de favoriser l'embauche de jeunes de moins de 26 ans, ou moins de 30 ans pour les travailleurs reconnus handicapés, en contrat à durée indéterminée, mais également de faciliter le maintien et le recrutement de salariés âgés dans l'entreprise afin de permettre la transmission des savoirs et des compétences.

Le contrat de génération est porteur d'une double ambition, quantitative et qualitative, en matière d'emploi. Il vise en effet à la fois à augmenter le taux d'emploi des jeunes et des seniors et à agir sur la qualité de l'emploi : privilégier les recrutements en CDI pour les jeunes, qui leur permettent d'accéder à une véritable autonomie, et faciliter le maintien en emploi des salariés seniors jusqu'à leur départ en retraite en aménageant leurs conditions de travail.

Il s'agit d'un des outils majeurs de la politique de l'emploi qui nécessite, dès lors, une forte implication des services de l'Etat pour faire connaître et déployer ce nouvel outil de gestion des âges.

La gestion opérationnelle de ce dispositif est confiée à Pôle Emploi services.

Au 31 décembre 2013, 169 contrats de génération ont été validés pour le département de l'Oise.

### **Accompagnement de jeunes en difficultés dans le cadre du CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) :**

les 8 Missions locales de l'Oise, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, sont chargées d'accompagner des jeunes en difficultés sociales ou professionnelles par les actions suivantes :

- Repérage, accueil, information, orientation ;
- Accompagnement des parcours d'insertion ;
- Développement des actions pour favoriser l'accès à l'emploi ;
- Expertise et observation active du territoire ;
- Ingénierie de projet et animation locale au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

En 2013, les conventions finançaient des parcours CIVIS pour 2 369 jeunes dans l'Oise.

## **ZOOM SUR LE FORUM ECO NATURE**

Le préfet de l'Oise a inauguré le 5 avril 2013 à St-Just-en-Chaussée, le premier forum départemental dédié aux métiers de l'agriculture, ses dérivés et l'éco-construction.

Ce forum s'adressait à tous les publics (scolaires, demandeurs d'emploi) souhaitant s'informer sur les métiers, cursus de formation et accéder à des offres de recrutement d'entreprises implantées dans l'Oise.

Ce forum était l'occasion de promouvoir des métiers qui ont évolué, où l'habileté manuelle a cédé la place aux compétences techniques et font appel aux nouvelles technologies.

Cette manifestation était animée par une trentaine d'exposants représentatifs de différents pôles sectoriels : animal, agro-alimentaire, éco-construction, environnement, machinisme agricole et végétal.

Pôle Emploi présentait des offres d'emploi et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Clermontois-Plateau Picard tenait un stand dédié à la V.A.E (Validation des Acquis de l'Expérience).

Le succès de cette manifestation (près de 1000 visiteurs) a fait naître le souhait d'une 2ème édition en 2015.

### **3<sup>ème</sup> partie :** **La sécurité au cœur de l'action de l'Etat**

#### **3.1. La sécurité routière**

##### ***Baisse historique du nombre de tués sur les routes***

La baisse de la mortalité sur les routes observée depuis plusieurs années s'est confirmée en 2013 avec, pour la première fois, un passage sous le seuil des 50 tués (49). La baisse simultanée des trois indicateurs (accidents, tués, blessés) est également inédite.



##### ***Une stratégie de contrôle globale et ciblée***

Les forces de l'ordre ont consacré en 2013, sur l'ensemble du département, 135 721 heures aux contrôles routiers qui ont permis de relever les infractions suivantes :

- 2 719 conduites sous l'emprise de l'alcool ;
- 809 conduites sous stupéfiants ;
- 7 100 excès de vitesse dont 240 supérieurs à 50 km/h.

Par ailleurs, 344 véhicules ont été immobilisés dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2).

##### ***Actions de prévention***

Les actions de prévention menées par l'Etat dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), sont principalement ciblées sur les conducteurs à risque que constituent les jeunes, les personnes âgées et les deux-roues.

Les actions suivantes ont par exemple été menées en 2013 :

- renforcement du partenariat avec les étudiants, ainsi que dans les collèges et lycées, pour prévenir les conduites addictives (alcool et stupéfiants) ;
- développement des actions sur les deux-roues motorisées : une opération de « formation post-permis » a été organisée par la gendarmerie en mai 2013. Le 22 septembre 2013, une nouvelle opération a été organisée à l'initiative de l'Intermarché de Crépy-en-Valois sur son parking ;
- formation des maires à la sécurité routière en partenariat avec l'union des maires de l'Oise organisée en avril 2013.

Enfin, la couverture du département en radars pédagogiques se poursuit. Engagée depuis 2 ans afin de renforcer la prévention sur les secteurs accidentogènes, cette action est soutenue par les services de l'Etat *via* des subventions (7 radars ont fait l'objet de subventions en 2013) ou des prêts d'équipement.

### **3.2. La sécurité publique : lutte contre la délinquance**

#### ***Bilan chiffré de la délinquance***

##### **Les chiffres départementaux de la délinquance :**

- atteintes aux biens (vols, cambriolages, destructions de biens, etc.) : - 1,66 % (soit 444 faits de moins)
- vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur : - 2,34 % (soit 212 faits de moins)
- trafic de stupéfiants : - 9,70 % (soit 217 faits en moins)
- faits élucidés : + 20,99 % (1 996 personnes mises en cause)
- atteintes volontaires à l'intégrité physique (violences physiques, sexuelles, menaces, ... ) : + 11,29 % (soit 612 faits de plus).

#### ***Plan de lutte contre les cambriolages***

Les cambriolages ont baissé de 6,95 %, soit 338 faits en moins en 2013. Ce chiffre constitue une inversion de la courbe de progression qui était en augmentation constante depuis près de 4 ans. Elle concerne aussi bien les cambriolages de locaux d'habitations principales (- 6,73 %) que les cambriolages de résidences secondaires (- 15,7 %).

L'action de l'Etat est désormais renforcée par la mise en œuvre du plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée.

Le plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée présenté par le ministre de l'intérieur le 25 septembre 2013 prescrit la mise en œuvre, à l'échelon départemental, d'un plan d'action associant l'ensemble des forces de sécurité intérieure.

Le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée adopté par l'Oise est décliné en 4 axes et 14 actions destiné à mettre en œuvre les objectifs fixés par le ministre :

**Axe 1 :** Redéfinir une stratégie de police judiciaire ciblant prioritairement les délinquants et les filières structurées ;

*Exemples :* renforcer la formation et l'action de la police technique et scientifique, exercer une pression accrue sur le recel, créer deux brigades d'observation et de surveillance, travailler en inter-régional notamment avec l'Île de France.

**Axe 2 :** Adopter un plan d'occupation renforcée de la voie publique.

*Exemples :* mise en place d'opérations anti-délinquance (en gendarmerie, une opération anti-délinquance tous les 2 mois au niveau départemental regroupant environ 200 personnels) qui complète l'action effectuée au travers des 30 opérations hebdomadaires, poursuite des opérations « voisins vigilants », « tranquillité seniors » et « tranquillité vacances ».

**Axe 3 :** Mieux protéger les commerçants particulièrement exposés au risque de cambriolage à répétition et de vol à main armée.

*Exemples :* développer les réseaux de vigilance à l'attention des commerçants (alerte commerce), développer la prévention situationnelle avec les correspondants sûreté.

**Axe 4 :** Mobiliser les partenaires des forces de sécurité (polices municipales, sécurité privée, assureurs).

*Exemples :* poursuivre la coordination opérationnelle des forces de l'ordre avec les polices municipales, étendre le partenariat engagé avec les bailleurs sociaux.

### **Zones de sécurité prioritaires**

Deux zones de sécurité prioritaires (ZSP) où les actions menées commencent à porter leurs fruits.

Sur la ZSP de Méru-Chambly, l'ensemble des données confirme le recul de la délinquance depuis sa création. L'analyse des résultats entre 2012 et 2013 est satisfaisante pour ce qui concerne les indicateurs tels que les violences urbaines (-8,79 %), les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes (-7,45 %), la délinquance de proximité (-10,42 %) ou les atteintes aux biens (-9,39 %). Le sentiment de la population et des élus au regard de la ZSP reste très positif.

Créée en 2013, la ZSP du Grand Creil affiche une baisse encourageante pour certains indicateurs, notamment en matière de cambriolages d'habitation (-18 %). La mobilisation des services y est importante. Les outils de pilotage et d'information ont permis de créer une synergie inter-service, de renforcer l'information mutuelle et d'impliquer des partenaires tels que les bailleurs sociaux et les polices municipales. La ZSP est articulée autour de quatre objectifs prioritaires : la lutte contre les atteintes à l'autorité de l'Etat et à la tranquillité publique, contre les violences et toute forme d'incivilité, contre l'économie souterraine et contre les cambriolages.



### **Voisins vigilants**

Le dispositif « voisins vigilants » consiste à mettre en synergie les acteurs locaux de la sécurité et la population concernée afin que cette dernière participe à sa propre sécurité, avec l'appui et sous le contrôle de l'État.

A la fin de l'année 2013, 58 communes sont entrées dans le dispositif.



Quelques affaires où l'intervention de voisins vigilants a été primordiale :

- A Précy-sur-Oise : signalement d'une tentative de vol de véhicule. La réaction d'un voisin vigilant permettra l'arrestation en flagrant délit de l'auteur d'une tentative de vol d'un véhicule à l'aide d'un boîtier électronique sophistiqué permettant de démarrer les véhicules munis d'une carte. L'individu sera incarcéré.
- A Saint-Paul : un voisin vigilant a signalé de manière très précise un véhicule aperçu sur les lieux d'un cambriolage perpétré le même jour dans la commune. Cette alerte permet d'effectuer le rapprochement avec un groupe de malfaiteurs.

### **Opération tranquillité seniors**

L'opération « tranquillité seniors » (OTS) s'adresse aux personnes âgées. Alors qu'ils ne représentent que 20% de la population, nos aînés sont victimes des 2/3 des vols avec ruse et d'un 1/3 des cambriolages.

#### **Les chiffres clés OTS**

Nombre d'actes de délinquance commis contre les personnes âgées : 2 155

Nombre de personnes ayant sollicité une attention particulière : 957

Nombre d'actions d'information et de sensibilisation : 53

Nombre de personnes ayant assisté aux réunions : 3 191

Pour se prémunir des actes de délinquants toujours plus rusés et inventifs, en octobre 2013, est née la fiche alerte destinée à mettre en garde les seniors.

Le principe est simple. Les partenaires du réseau « tranquillité seniors » (police, gendarmerie, Direction départementale de la protection des populations, la Poste, Crédit Agricole) qui détectent une nouvelle pratique frauduleuse en informent immédiatement la sous-préfecture de Clermont, chef de file du dispositif. Celle-ci relaie l'information auprès de ses partenaires, à charge pour eux, de la communiquer auprès de leurs seniors abonnés ou affiliés.

### **Alerte commerce**



Le protocole a été signé le 25 novembre 2013.

Le principe consiste à adresser des alertes aux commerçants adhérents au dispositif, sous forme de messages SMS, lors de la survenance de faits de vols en bande organisée, de vols par effraction, de vols à main armée, escroqueries aux chèques volés ou à la carte bancaire, émission de fausse monnaie, ou toute autre infraction susceptible d'être commise de manière sérielle, dans les commerces d'un même secteur géographique.

L'objectif est de sensibiliser les commerçants, de susciter leur attention face au risque de réitération de l'infraction dans leur propre commerce et de créer ainsi une chaîne de vigilance sur une zone commerciale déterminée.

### **FIPD**

Créé en 2007, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) permet de financer, d'une part, les actions de prévention de la délinquance portées par des associations ou des collectivités et, d'autre part, les projets de vidéoprotection notamment soutenus par les collectivités, les établissements publics d'enseignement et les bailleurs sociaux de sites particulièrement sensibles.

#### Les projets de prévention de la délinquance :

L'enveloppe mise à disposition de l'Oise en 2013 (hors vidéo-protection) s'élève à 478 809 €. Cette dotation financière a été majorée à hauteur de 25 000 € par ZSP. 68 projets ont été subventionnés, dont 34 sur les deux ZSP.

#### La vidéo-protection :

En 2013, 77 nouvelles caméras réparties sur 11 collectivités, dont 1 en ZSP du Grand Creil ont été financées pour un montant total de 181 404 €.

### **3.3. La sécurité civile et la gestion de crise**

#### ***Bilan chiffré***

##### **Activité opérationnelle**

Nombre de jours d'activation du centre opérationnel départemental (COD) : 21 (2 crises réelles soit 4 jours / 6 exercices / 10 mises en situation – 1 PCO grand rassemblement)  
Nombre de Plan communaux de sauvegarde approuvés : 100 sur un total de 132  
Nombre d'alertes météo ou liées aux risques naturels : 12 ORANGE / 27 JAUNE.  
Nombre d'exercices de sécurité civile : 6 (dont un exercice zonal) + 1 exercice évacuation à la préfecture  
Nombre de grands rassemblements suivis : 12

##### **Activité liée à la prévention**

Nombre d'action ou de réunions d'information préventive en direction des élus : 3 (journée de sensibilisation sur les effondrements de terrain à Saint-Maximin, journée de formation avec l'union des maires de l'Oise à Saintines, réunion de présentation du logiciel OSIRIS à la sous-préfecture de Senlis)  
Nombre de campagnes de sensibilisation de la population : 4 (détecteurs de fumée, baignade, campagne monoxyde de carbone, marque page mise en protection individuelle)  
Nombre de visites d'établissements recevant du public : 713

##### **Activités liées à la défense civile**

Nombre de plan particulier de protection approuvés sur les sites Point d'Importance Vitale : 10 (sur un total de 10)  
Nombre de plan de protection externe approuvés sur les sites Point d'Importance Vitale (PIV) : 2 sur 10  
Nombre d'opérations de déminage : 202

## **Gestion de crise**

**Une activation du Centre opérationnel départemental (COD)** a été déclenchée pour les événements suivants :

- du 12 au 14 mars 2013 : épisode neigeux sur l'ensemble du département. Blocage de l'A1 et sauvetage des naufragés de la route. Plus de 700 personnels des services de l'État et du conseil général ainsi que 70 secouristes ont été engagés sans discontinuer. Intervention d'une colonne de secours en provenance de la région parisienne ;
- un incendie sur le site de la société LCM à Crépy en Valois le 5/12/2013 n'ayant fait que des dégâts matériels.

**Certains événements ont fait par ailleurs l'objet d'un suivi particulier comme :**

- épisodes successifs neige-verglas de janvier à février 2013 ;
- épisode grand froid du 16 au 21 janvier 2013 ;
- 18/04/2013 : colis suspect devant une école à Beauvais ;
- 15/04/2013 : déclenchement du plan d'opération interne (POI) de l'entreprise Chemtura classée SEVESO seuil haut ;
- 4 au 5 /05/2013 : tournoi des Ovalies à Beauvais. Mise en place d'un poste de commandement de site ;



- 6/05/2013 : colis suspect avec suspicion de produit chimique à la CPAM à Beauvais. Saisie de la cellule nationale de conseil (CNC) ;
- 27/07/2013 : phénomène d'orage et de grêle et suivi des dossiers de reconnaissance de catastrophes naturelles ;
- 10 au 13/12/2013 : épisode de pollution atmosphérique.

## **Exercices de sécurité civile**

Six exercices de protection et de défense civile ont été organisés, ayant entraîné l'activation du COD:

- 26/03/2013 : exercice nocturne d'alerte et d'activation du COD sur un scénario de tempête avec coupure des réseaux électriques
  - 16/05/2013 : exercice plan particulier d'intervention (PPI) sur le site de Chemtura à Catenoy sur un scénario de risque d'explosion avec évacuation de la population
  - 18/06/2013 : exercice PPI sur le site Huttenes Albertus à Pont saint Maxence
  - nuit du 8 au 9 octobre : exercice nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) terminus RER D à Orry la Ville couplé avec exercice civilo-militaire Bergues 2013 et un exercice ARS de Zone. 350 personnes engagés sur cet exercice
  - 21/11/2013 : exercice PPI plate-forme industrielle de Villers-Saint-Paul
  - 11/12/2013 : exercice de viabilité hivernale organisé par la Zone de défense relatif au module Chamant de l'A1
- Participation à deux exercices civilo-militaires le 27/03/2013 et le 9 octobre 2013.

Ces exercices ont permis de tester tous les aspects de la gestion de crise et ont associé l'ensemble des services de l'État, les communes et les grands opérateurs. Ils ont fait l'objet de retour d'expérience. Cinq plans communaux de sauvegarde ont été par ailleurs testés.

## ZOOM SUR LE SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) a vocation à remplacer le réseau national d'alerte (RNA). Il privilégie la prise en compte des risques à cinétique rapide (comme le risque toxique) et de la densité de population.

Le SAIP est un système complet intégrant trois vecteurs ; sirènes d'alerte, téléphonie mobile, moyens d'information complémentaires. Pour le département de l'Oise, les communes de Pont-Sainte-Maxence et Trosly-Breuil et Villers-Saint-Paul ont été retenues pour le déploiement du SAIP. Depuis fin décembre 2013, les deux premières sont équipées et opérationnelles.

### **3.4. La lutte contre les fraudes**

#### **CODAF**



Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) réunit l'ensemble des services de l'État et des organismes de sécurité sociale impliqués dans la lutte contre les fraudes (travail illégal, fraudes fiscales, fraudes sociales). Le comité est co-présidé par le Préfet et le Procureur de la République près le TGI de Beauvais.

Dans un contexte budgétaire contraint, la lutte contre les fraudes est une priorité de l'action des services de l'État. Dans une économie encore convalescente, il s'agit aussi de prévenir et de sanctionner les distorsions de concurrence découlant de l'inapplication par les fraudeurs de la réglementation en vigueur.

Outre les contrôles effectués par chaque service dans son domaine de compétence, des actions coordonnées sont conduites de concert par différents services. On parle d' « opération CODAF » dès lors qu'au moins trois services y prennent part de manière coordonnée. Les priorités de contrôle des services membres du CODAF sont arrêtées chaque année.

En matière de lutte contre le travail illégal, 427 contrôles ont été effectués en 2013 par l'inspection du travail, dont 112 opérations CODAF, essentiellement avec les services de police / gendarmerie et l'URSSAF. À la suite de ces contrôles, 152 procédures ont été relevées (+ 24 % par rapport à 2012), dont 39 à la suite d'opérations coordonnées. Le montant des redressements notifiés ou évités s'élève à plus de 7 millions d'euros.

#### ***Lutte contre les trafics organisés***

Cette mission se traduit notamment par la lutte contre le trafic portant sur les produits stupéfiants.

Les résultats obtenus en 2013 dans le département de l'Oise par la brigade implantée à Nogent-sur-Oise sont détaillés ci-dessous :

- Les services douaniers ont saisi 129 kg de cannabis, 93 g de cocaïne, 1 kg d'héroïne, 57 kg de khat ainsi que 7 kg de MDMA (ecstasy) représentant une valeur de 557 226 € sur le marché illicite de revente des stupéfiants.

- La lutte contre la contrefaçon a permis la saisie de 8 186 articles pour une valeur de 806 321 €.
- La recherche des importations irrégulières de tabac s'est traduite par la saisie de 417 kg de tabac et cigarettes.

Des infractions à l'obligation déclarative des capitaux ont également été relevées pour un montant de 303 180 €.

L'ensemble des résultats obtenus fluctue par rapport à l'année précédente : on note une progression significative des saisies de cannabis et d'héroïne, un net recul pour les saisies de cocaïne ainsi que la progression des saisies de drogues de synthèse. Le nombre d'articles contrefaits saisis reste significatif. Le montant des infractions liées aux manquements à l'obligation déclarative des capitaux est en constante augmentation et peut s'expliquer par la persistance de la crise économique et une certaine perte de confiance dans les institutions bancaires.

Pour compléter ce bilan et illustrer la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre les activités frauduleuses, le groupe d'intervention régional (GIR) de Picardie et son représentant douanier ont participé à sept opérations dans le département dans le cadre du CODAF. Ces actions ont permis, entre autre, la constatation d'infractions en matière d'immigration, de travail dissimulé et d'infractions douanières portant sur la réglementation des métaux précieux, notamment le rachat d'or, et de tabacs.

### **3.5. La sécurité économique**

#### ***Sécurité des entreprises : intelligence économique***

La compétition internationale oblige les entreprises françaises à s'adapter, tant pour protéger leur savoir-faire que pour gagner de nouvelles parts de marché. Toute l'ambition est d'agir sur les évolutions internationales au lieu de les subir.

La réforme du dispositif d'intelligence économique est entrée en vigueur par un décret du 22 août 2013.

Quatre axes de travail ont été définis :

- un volet pédagogique, permettant de sensibiliser les acteurs concernés sur les objectifs et les méthodes de l'intelligence économique ;
- un volet anticipation et accompagnement des évolutions, notamment par la veille stratégique, afin de permettre à ces acteurs de prendre les meilleures décisions ;
- un volet sécurité économique, à travers la prévention des risques, notamment immatériels (savoir-faire, réputation, etc.) ;
- un volet travail d'influence de long terme sur l'environnement économique, comme les régulations internationales de toutes natures, techniques ou de gouvernance, afin de créer un environnement favorable aux orientations choisies.

Dans l'Oise, les services de l'État concernés se mobilisent sous la coordination du Sous-Préfet de Senlis, « référent intelligence économique », dans le cadre du comité départemental de sécurité économique.

En 2013, une cinquantaine d'établissements ont été visités et sensibilisés aux problématiques de la protection du patrimoine scientifique et industriel. Six évaluations de sécurité ont été conduites et les services de l'État ont participé à deux salons professionnels pour suivre les entreprises isariennes présentes. Le comité départemental était également représenté au colloque organisé par la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise sur le thème : « compétitivité : un accélérateur de performance ».

## **Sécurité des salariés : inspection du travail**

La mission principale des services de l'Inspection du Travail est de veiller à l'application de la réglementation en matière de droit du travail et de sécurité des salariés.

### **- Santé et sécurité au travail**

#### Chantiers « amiante » :

Dans le cadre de la prévention des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), l'inspection du travail a examiné les 273 plans de retrait reçus et a contrôlé 11 chantiers « amiante ».

#### Journées régionales du bâtiment :

Dans le cadre de la journée du bâtiment du 11 juin 2013, 106 entreprises ont été contrôlées :

- 52 entreprises sur le thème « chute de hauteur », conduisant à 7 arrêts de chantier et 28 observations écrites,
- 54 entreprises sur le thème « base de vie », entraînant 42 observations écrites et 7 mises en demeure.

### **- Lutte contre le travail illégal : cf. supra 3.4**

## **Sécurité du consommateur**

- 1 230 contrôles réalisés, tous types d'établissement de vente au consommateur confondus
- 191 avertissements
- 41 procédures contentieuses
- 44 injonctions administratives
- 1 manquement pour 4,5 contrôles, essentiellement pour pratiques commerciales trompeuses et défaut de publicité des prix.

En 2013, l'accent a été mis sur plusieurs axes de contrôle :

#### *Le contrôle des pratiques promotionnelles de la Grande Distribution*

En réponse au fort taux infractionnel constaté en 2012 (59%), cette action a été reconduite pour vérifier les opérations promotionnelles et notamment les annonces de gratuité totale ou partielle, la disponibilité des produits mis en avant et la réalité des rabais annoncés. Il a ainsi pu être constaté que certains établissements soit ne pouvaient justifier de la gratuité annoncée, soit ne faisaient pas bénéficier les consommateurs de la totalité de l'avantage annoncé. Ce type d'infraction est lourdement sanctionné par les tribunaux (10 à 30 000 euros d'amende).

#### *La vérification de la loyauté des pratiques des agents immobiliers et des constructeurs de maisons individuelles*

Le nombre de plaintes et de signalements et le nombre important d'agences immobilières dans le département de l'Oise ont justifié cette action de contrôle qui a révélé de nombreux manquements relatifs au non-respect des règles spécifiques d'information sur les prix applicables à ce secteur et aux conditions particulières d'exercice de cette profession.

#### *La conformité des contrats et la loyauté des publicités émis par les maisons de retraite*

Une action de contrôle a été conduite dans le secteur des maisons de retraite pour vérifier la licéité des prix pratiqués, le caractère équilibré des contrats conclus entre les résidents et les structures d'accueil dans un contexte marqué par le nombre restreint de places disponibles et le caractère

onéreux des prestations offertes. Les manquements constatés ont conduits à reconduire l'action en 2014.

Comme les années passées une attention particulière a été portée en matière de *protection des consommateurs à faible pouvoir d'achat*, de surveillance du *commerce électronique*, notamment *les sites internet marchands picards*.

Enfin, les deux temps forts de la consommation que sont la période de Noël et la période estivale ont également donné lieu à des pics d'activité et des contrôles amplifiés dans les secteurs des produits culturels, jeux, jouets, vêtements et chaussures ainsi que des produits festifs, et intéressant la vie quotidienne des vacanciers : restaurants, hôtels, campings, locations saisonnières, hébergements insolites.

**4<sup>ème</sup> partie :**  
**Le développement durable des territoires et la cohésion sociale**

**4.1. Protéger l'environnement**

***ICPE : le contrôle des installations classées***

- 308 visites d'inspections réalisées
- 51 arrêtés préfectoraux de mise en demeure
- 3 arrêtés préfectoraux de consignation de somme
- 3 arrêtés préfectoraux de suspension d'activité,
- 2 arrêtés préfectoraux de travaux d'office,
- 17 procès verbaux dont 11 délits.

Plusieurs thèmes prioritaires ont été retenus parmi lesquels le plus marquant est probablement celui visant à assainir le secteur des véhicules hors d'usages, dans lequel un certain nombre d'installations exploitaient en toute illégalité. 22 inspections sur cette thématique ont été réalisées.

Parmi les autres thèmes d'inspection prioritaires en 2013 figuraient le respect de la réglementation des tours aéroréfrigérantes (legionelles), la réglementation REACH, la valorisation des déchets de l'industrie agroalimentaire ; tous les établissements SEVESO avec servitudes et IED ont été inspectés au moins une fois.

110 contrôles sur la thématique de l'eau ont été réalisés, dont 37 inspections et 73 contrôles inopinés. L'action RSDE visant à détecter et réduire les substances dangereuses rejetées dans le milieu a été soldée : au total, sur 52 sites industriels concernés, 12 sites nécessitent une surveillance de ces rejets.

***Eolien : poursuite du développement***

L'année 2013 a été marquée par la poursuite de l'instruction des dossiers MSE la Tombelle à Guiscard, la ferme éolienne des hauts près à Ecuville, Candor et Avricourt, le parc éolien NORDEX XXVIII à Noyers-Saint-Martin et Bucamps.

De nouvelles demandes d'autorisation de parcs ont été déposées : la ferme éolienne de la Garenne à Crèvecoeur-le-Grand, le parc éolien de Grez Le Hamel, la ferme éolienne du Mont Moyen à Choqueuse-les-Besnards, Catheux et Conteville, la ferme éolienne d'Ourcel -Maison, et la ferme éolienne des Trente à Amy Crapeaumesnil.

***Eau : préserver la ressource en eau***

Sur le territoire de l'Aronde, le renouvellement des autorisations des irriguants revêt un enjeu particulier pour l'Etat en vue de la mise en place d'une gestion volumétrique. Pour l'Oise, cela conforte la première zone de répartition des eaux arrêtée en 2009. L'enjeu en est une répartition volumétrique de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Aronde, entre l'eau potable, les activités industrielles et les activités agricoles.



Les échanges nourris depuis 2009, avec la participation importante de l'Etat, notamment sur le volet agricole, ont permis fin 2013 la validation d'un volume d'eau déterminé pour la profession agricole (2,7 millions de mètres cubes).

En 2013, la Direction départementale des Territoires s'est engagée dans une démarche qualité eau et nature par une lettre d'engagement et la nomination d'animateurs « qualité ».

### ***Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole***

Les dernières dérogations à la mise aux normes des bâtiments d'élevage données pour raisons économique ou administrative sont arrivées à terme le 31 décembre 2012. Les services de l'État se sont rendus sur place en 2013 pour constater l'achèvement des travaux et compléter les dossiers de mise en paiement. 587 dossiers ont été déposés. 583 ont fait l'objet d'un engagement financier. 502 dossiers ont été finalisés avec un versement d'aide et 81 ont été désengagés (travaux non réalisés, exploitation qui n'existe plus ou ne détient plus d'animaux). Au total, les différents financeurs ont apporté 5,32 M€ d'aides à la mise aux normes des exploitations d'élevage.

### ***Mesures agro-environnementales***

Les mesures agro-environnementales sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement.

Dans le cadre de la fin de la programmation des fonds européen 2007-2013 (Feader), tous les dossiers de mesures agro-environnementales qui relèvent du plan de développement rural hexagonal devaient être engagés financièrement avant le 31 décembre 2013. Pour 2013, 440 dossiers ont été instruits pour un montant versé de 4,1 M€, dont 46 nouveaux engagements.

## **4.2. Valoriser le patrimoine**

### ***Patrimoine archéologique et monumental***

#### **Archéologie programmée**

2 fouilles programmées ont été réalisées en 2013 :

- *Vendeuil-Caply* : connue depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, cette agglomération secondaire d'époque romaine s'étend sur près de 130 ha. L'équipe de fouille, composée d'une trentaine d'étudiants français et étrangers, ont mis au jour en juillet 2013 des monuments publics antiques. Les fouilles se prolongeront sur le même secteur en 2014 et 2015.

- *Ognon* : l'existence du temple gallo-romain dans la forêt d'Halatte est connue depuis 1825. Ce sanctuaire fondé au cours du I<sup>er</sup> siècle de notre ère est situé sur la commune d'Ognon et localisé sur le territoire d'une petite tribu gauloise, les Silvanectes. Les premières fouilles du site sont entreprises en 1873. Elles reprendront plus tard entre 1996 et 1999. La société EVEHA, structure

privée et agréée en archéologie préventive, a de nouveau investi les lieux en juillet 2013 pour y mener des fouilles archéologiques programmées avec des étudiants stagiaires et des bénévoles.

### **Archéologie préventive**

L'Oise est le premier département picard au niveau du nombre de dossiers instruits au titre de l'archéologie par la DRAC.

En 2013, 59 dossiers ont fait l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique (39 en 2012). 5 modifications de la consistance du projet ont été prescrites afin de conserver les vestiges et d'éviter la réalisation d'une fouille, et 7 arrêtés de fouille préventive ont été notifiés (6 en 2012).

Exemple d'opérations préventives réalisées :

- *Passel* - Une première tranche de fouille sur env. 4 ha. a permis d'appréhender une exceptionnelle enceinte néolithique (env. 4 000 av. J.C.).



*Vue aérienne des fossés de l'enceinte néolithique de Passel  
Crédit photo J Refuveille, Balloide photos*

### **Monuments historiques**

La DRAC assure à la fois le subventionnement des travaux sur des monuments historiques n'appartenant pas à l'État et la maîtrise d'ouvrage sur des monuments classés appartenant à l'État, comme la cathédrale de Beauvais.

- La cathédrale de Beauvais bénéficie pour la restauration des abords, du cloître et de ses toitures, d'une action de partenariat entre l'État, propriétaire de l'édifice, et les collectivités territoriales (conseil régional de Picardie, conseil général de l'Oise, ville de Beauvais).
- La restauration du domaine de Chantilly bénéficie d'une subvention annuelle de l'État de 1,5 M€ pour des travaux programmés par la fondation pour la restauration du domaine de Chantilly en accord avec la conservation régionale des monuments historiques dans le cadre d'un programme de restauration pluriannuel.
- Les chantiers de restauration des autres monuments historiques se sont poursuivis avec un rythme soutenu dans le département de l'Oise : 4,2M€ ont été mobilisés sur 69 opérations au total.



## Protection du patrimoine

Trois commissions régionales du patrimoine et des sites ont été organisées en 2013.

7 dossiers concernant le département de l'Oise ont été examinés et 6 ont reçu un avis favorable d'inscription au titre des monuments historiques. Il s'agit de la maison du chapitre à Croissy-Sur-Celle, de l'église de Catheux, du parc de Liancourt, de la piscine fluviale de Boran-Sur-Oise, la chapelle de l'ancien hôpital Saint-Joseph de Compiègne et la porte de l'ancienne ferme de l'abbaye de Saint-Jean-Aux-Bois.

## *Développement artistique et offre culturelle*

**Dans le secteur musical**, la DRAC de Picardie a orienté son soutien financier (410 000 €) en direction :

- de l'enseignement musical spécialisé

Conservatoire à rayonnement départemental de Beauvais

- des institutions et équipes artistiques du spectacle vivant

Le Théâtre Impérial de Compiègne

- des festivals musicaux

Le festival de violoncelle de Beauvais, le festival du Vexin et le festival des forêts

- des musiques actuelles

L'ASCA à Beauvais, l'ECM le Labo (espace culture média), la Grange à Musique, SMAC (Scène de Musiques Actuelles) de Creil

- des résidences d'artistes

Galacticasso, AEDES, ensemble choral pour sa résidence essentiellement au Théâtre impérial de Compiègne.



*Ensemble AEDES, crédit photo Laurence Navarro*

**Dans le domaine du Livre et de la lecture publique**, 2013 a été une année importante pour le concours particulier pour les bibliothèques publiques, avec l'utilisation de 58% de l'enveloppe régionale globale annuelle, soit 1 755 000 € pour le département.

Le Contrat-Territoire-Lecture 2012-2015 réunissant les 3 Bibliothèques Départementales de Picardie s'est déployé, avec spécifiquement une subvention de 15 000 € pour la MDO60 pour poursuivre la démarche de mutualisation des formations et des ressources et l'introduction des ressources numériques sur son réseau.

La DRAC a accompagné cette année 2013 les salons du livre pour les salons de Creil/Coval, Poésie en Mars, Manga en Mai, ainsi que ceux de Margny-les-Compiègne et Thourotte.

## ***Transmission des savoirs et démocratisation de la culture***

### **L'éducation Artistique et Culturelle**

Dans le cadre de la priorité gouvernementale concernant les jeunes, la directive nationale d'orientation 2013 du ministère de la Culture et de la Communication a souligné plus fortement encore l'éducation artistique et culturelle.

115 000 € ont été engagés, dans le cadre de contrats avec les collectivités territoriales :

- 4 contrats locaux d'éducation artistique avec les villes de Beauvais, de Creil, de Clermont et de Compiègne.
- 1 contrat départemental de développement culturel (CDDC) avec le conseil général de l'Oise qui concerne presque tous les collèges du département.

Par ailleurs, 9 lycées proposent des options en particulier dans les domaines du théâtre et du cinéma : 65 600 €

chacune de ces options est portée par les établissements culturels du département : *Théâtre du Beauvaisis*, *La Faïencerie* de Creil, *Espace Jean Legendre* de Compiègne et l'ASCA.

De plus, les dispositifs nationaux dans le domaine du cinéma, dont 2 portés par l'ASCA à Beauvais, coordinateur départemental, ont été renouvelés :

- *École et cinéma* (1 965 élèves bénéficiaires)
- *Collège au cinéma* (5 111 élèves)
- *Lycéens et apprentis au cinéma* (9 071 élèves)

Enfin, les équipements culturels conventionnés sont très investis dans le domaine d'éducation artistique à travers les dispositifs cités ci-dessus mais aussi sur des projets précis avec des établissements scolaires :

- Espace Jean Legendre de Compiègne et le Théâtre Impérial : 12 600 €
- La Faïencerie de Creil : 20 800 €
- Le Théâtre du Beauvaisis : 16 500 €

Par ailleurs l'association *Diaphane*, installée à Clermont, mais qui rayonne aussi sur l'ensemble de la région, a bénéficié d'une subvention de 45 000 € pour son travail effectué avec les jeunes et notamment en milieu rural.

## ***Préparation du Centenaire de la Première Guerre mondiale***

L'Oise est l'un des quatorze départements qui étaient situés sur la ligne de front durant la Première Guerre mondiale. Ses paysages et la mémoire de ses habitants sont profondément et durablement marqués par le souvenir de ce conflit et nombre d'événements marquants de la Grande Guerre ont laissé leur empreinte tant dans l'histoire du département que dans celle de la Nation, voire, pour le site de la clairière de l'Armistice, dans l'histoire mondiale.

C'est pour anticiper ce rendez-vous historique qu'une structure de pilotage, le comité départemental du Centenaire, a été mise en place dès l'automne 2012. Le rôle de l'Etat en la matière consiste à fournir un appui technique aux porteurs de projets pour présenter leurs dossiers de label ou de subvention, ou l'améliorer en cas de refus de label par la Mission et assurer le lien entre cette dernière et l'ensemble des acteurs départementaux du Centenaire. C'est dans ce cadre que l'Etat a participé à la présentation de plus de cent projets émanant de collectivités locales, d'associations ou de particuliers.

Hors du champ administratif, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) contribue à l'hommage que la Nation rend aux combattants de la Première Guerre mondiale, notamment à l'occasion de la découverte de dépouilles dans le cadre des fouilles archéologiques préventives menées par l'INRAP. C'est en partenariat avec cet organisme que, le 24 septembre 2013, le service départemental a organisé un hommage au soldat Babe, découvert à Campagne en mai 2012 et identifié grâce à sa plaque d'identité, remise en état par l'INRAP.

Chaque année, une vingtaine de corps de combattants de la Première Guerre mondiale de diverses nationalités sont mis au jour dans les départements de la ligne du front. Qu'ils aient pu être identifiés ou non, les services départementaux de l'ONACVG veillent à assurer à ces soldats une sépulture digne et organisent à cette fin une cérémonie leur permettant de recevoir le dernier hommage de la Nation.

### **ZOOM SUR LA REALISATION DU FILM « ALBERT II » A LA PREFECTURE DE L'OISE**

Du 23 mai au 10 juin 2013, la société de production belge Skyline Entertainment a tourné dans les salons de la préfecture certaines scènes de la série "Albert II ", diffusée en septembre 2013 sur la chaîne nationale belge, la VRT.

En 2013, le roi Albert II célébrait en effet ses 20 ans de règne.

Cette fiction visait donc à raconter aux téléspectateurs, en 5 épisodes de 50 minutes, la vie du roi, jusqu'à son abdication.



### **4.3. Développer l'offre éducative et la formation**

#### ***Validation des acquis de l'expérience (VAE)***

37 organismes bénéficient d'un agrément pour la délivrance d'un Titre Professionnel du Ministère chargé de l'Emploi, soit 34 organismes et 3 centres AFPA totalisant 372 agréments.

288 sessions de validation ont permis à 1 708 candidats (1 554 issus de la formation et 154 par la VAE) de se présenter. 1 310 ont obtenu un titre complet (1 193 par la voie de la formation et 117 par la VAE) et 284 une certification partielle (277 formations et 7 VAE).

Concernant le développement de la VAE, en plus du marché régional pour les actions collectives, 8 conventions ont été financées pour l'accompagnement de 60 candidats.

224 demandes individuelles de VAE pour un titre du Ministère ont été enregistrées (132 salariés et 92 demandeurs d'emploi).

Par ailleurs, ont été organisées :

- 14 sessions de professionnalisation des Jurys de Professionnels,
- 22 réunions, comités de pilotage ou de suivi sur la VAE,
- 12 sessions d'information et/ou d'aide à la mise en œuvre et l'organisation des sessions de validation

#### ***Refondation de l'école***

##### **Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » :**

Ce dispositif, mis en œuvre depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles et d'accompagner la mise en place d'organisations pédagogiques innovantes, qui favorisent la réussite scolaire des élèves.

Le principe de ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire, destinée à renforcer la prise en charge de la difficulté scolaire au sein de la classe, à mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves en les accompagnant dans la construction des apprentissages fondamentaux, notamment par le développement de pratiques pédagogiques innovantes. Le travail en petits groupes et la co-intervention du maître supplémentaire et de l'enseignant chargé de classe sont deux modalités privilégiées dans le cadre de ce dispositif, qui s'inscrit pleinement dans le projet de l'école élaboré par l'équipe pédagogique.

Pour l'année scolaire 2013/2014, 25,5 maîtres surnuméraires ont été implantés dans le département.

##### **La scolarisation des enfants de moins de trois ans :**

La loi du 8 juillet 2013 réaffirme le rôle déterminant de l'école maternelle qui doit à la fois être centrée sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant, et accorder une place toute particulière à l'acquisition du langage, et à préparer de manière progressive aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire, sans pour autant les anticiper.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, notamment pour les enfants dont les familles sont, pour raisons sociales, culturelles ou linguistiques, éloignées de la culture scolaire.

C'est parce que les « tout-petits » ont des besoins spécifiques que l'organisation de leur scolarisation requiert la mise en place d'un projet pédagogique particulier, inscrit dans le projet d'école.

En effet, la particularité de ce public scolaire implique une réflexion et une concertation au niveau local, notamment avec les collectivités territoriales (municipalités et communautés de communes) afin d'assurer des conditions d'accueil adaptées aux besoins spécifiques des « tout-petits »

Par ailleurs, la scolarisation des enfants de moins de trois ans implique d'établir une relation de confiance avec les familles pour permettre de respecter l'enfant dans sa construction et lui permettre de grandir sereinement entre école et maison. C'est pourquoi une attention particulière doit être portée à la relation aux parents d'élèves.

A la rentrée 2013, 20,5 postes d'enseignants sont consacrés à l'accueil des « tout-petits ». Ainsi, le taux de scolarisation des moins de trois ans dans le département hors Education prioritaire s'élève à la rentrée 2013 à 7,2%, soit presque deux fois plus que l'année précédente (4,3 %).

### **ZOOM SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

La réforme des rythmes scolaires constitue l'un des piliers de la refondation de l'école.

Il s'agit d'une réforme avant tout pédagogique, dont les objectifs sont les suivants :

- Répondre à un souci de bien-être de l'enfant, en adaptant les rythmes scolaires aux rythmes biologiques et cognitifs de l'enfant
- Répondre à un souci d'efficacité pédagogique en offrant un rythme moins soutenu dans la journée et mieux réparti sur la semaine
- Répondre à un souci d'égalité des chances et de cohésion sociale, en permettant à l'école d'assurer l'aide au travail personnel dans le temps scolaire et d'offrir à de petits groupes d'élèves, après le temps de classe, des activités pédagogiques complémentaires

Afin de répondre à ces objectifs, l'organisation pédagogique des écoles doit être revue à l'aune d'une meilleure répartition des apprentissages dans le temps (désormais 9 demi-journées au lieu de 8), qui rend incontournable une programmation de ces derniers sur la semaine, en y intégrant bien-sûr les activités pédagogiques complémentaires (36 heures par an par enseignant). L'objectif étant de programmer les enseignements fondamentaux aux heures où les élèves sont les plus concentrés.

#### **4.4. Faire vivre le lien social**

##### ***Politique de la ville***

Le total des crédits alloués en 2013 s'élève à 2, 5M €, correspondant aux crédits « politique de la ville » et FIPD.

L'ensemble des dossiers ACSE et FIPD ont été engagé et mandaté, classant ainsi notre département dans les premiers au niveau national. Cette mise à disposition rapide des crédits auprès des porteurs de projets contribue à la bonne réalisation des actions et à une visibilité financière précieuse pour les opérateurs.

Quelques événements clés en 2013 :

##### ***Les actions santé sur la ville de Creil***

Pour 2013, l'atelier santé ville lancé en 2012 entre dans sa partie opérationnelle avec la mise en place d'une trentaine d'actions en 2013.

Dans le cadre de cet ASV, la ville de Creil a défini son plan local de santé, et l'ARS a souhaité accompagner cette initiative locale et déployer à l'échelon territorial son projet régional de santé. Parallèlement, la ville de Creil a entamé une réflexion sur l'implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

*La réhabilitation de l'hôtel Sarcus sur la ville de Nogent Sur Oise.*

Pour la 4ème année consécutive, cette action emblématique est soutenue par la DDU (dotation développement urbain).

Ce centre d'affaires à vocation d'activités économiques, sociales et culturelles a pour finalité de regrouper des entreprises de secteurs différents avec les mêmes préoccupations sociales.

*Mobilisation des crédits de droit commun et les actions en faveur de l'emploi sur Montataire*

Un travail sur les crédits de droit commun a permis d'utiliser les crédits spécifiques de la politique de la ville comme levier afin de mettre en œuvre de nouveaux projets.

En matière d'emploi, il convient de signaler l'émergence et le développement de deux nouvelles structures d'insertion par l'activité économique.

### ***Politique du logement***

Pour la seconde année consécutive, les résultats du département de l'Oise propulsent la Picardie aux meilleurs rangs au niveau national.

584 logements ont été financés à destination des familles dont les ressources n'excèdent pas les plafonds sociaux et 313 logements pour des familles sous les plafonds dits très sociaux

Ce sont près de 4000 personnes qui trouvent ainsi un logement neuf, confortable, personnel et très économe en termes de consommation d'énergie.

Avec les adoptions du programme local de l'Habitat et du programme départemental de l'Habitat porté par le conseil général, l'Oise dispose désormais d'une couverture globale, renforcée notamment sur les 3 agglomérations les plus importantes de l'Oise (Beauvais, Compiègne et Creil)

Le service de l'Etat dans l'Oise se sont par ailleurs particulièrement investis dans la mise en œuvre locale de la circulaire du 3 janvier 2013 et dans les suites données au rapport « Champion ». Cela s'est traduit par une nouvelle impulsion donnée aux maîtres d'ouvrage des schémas de transport collectif et par des plans de mise en accessibilité de la voiries et des espaces publics.

Par ailleurs, l'Oise, qui est le département pilote au niveau national, assure la formation des membres des commissions consultatives départementales en matière d'accessibilité de l'ensemble des départements de la Picardie et du Nord Pas de Calais.

### ***Demande d'asile et hébergement d'urgence***

Le département de l'Oise a pris en charge **803 demandeurs d'asile à la fin 2013** :

- 541 dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)
- 204 dans les accueils d'urgence pour demandeurs d'asile (AUDA)
- face à la saturation des structures dédiées, 59 personnes (familles avec enfants) sont hébergées dans le dispositif hôtelier privé du département, en conformité avec la directive européenne 2003/2009 du 27 janvier 2003 relative aux normes minimales d'accueil des demandeurs d'asile.

Suite à une meilleure répartition au niveau régional du flux des demandeurs d'asile, le taux moyen des personnes domiciliées dans l'Oise s'élève à 58.82% contre 64.11% en 2012.

### L'hébergement en période hivernale

Ce dispositif de protection des populations fragilisées par les intempéries repose sur un renforcement des moyens d'hébergement et une plus grande coordination entre les services de l'Etat, les collectivités locales, les associations.

Bilan du plan grand froid 2012-2013 :

231 places d'hébergement supplémentaires aux 542 disponibles.

- 2 919 demandes d'hébergement ont été satisfaites.
- Les accueils de jour ont enregistré 5 322 passages, sur 151 jours d'ouverture.
- Les 125 places hivernales de niveau 1 ont été fermées progressivement jusqu'en juillet 2013.

La totalité des personnes accueillies pendant la campagne hivernale sur le niveau 1 ont bénéficié d'une évaluation sociale transmise au SIAO et d'une solution de mise à l'abri, pérenne.

Toutes les demandes de personnes sollicitant un hébergement ont été satisfaites en niveau 1 et 2 de mobilisation.

### ***Gens du voyage***

L'année 2013 a vu de réelles avancées avec notamment l'ouverture de 3 nouvelles aires d'accueil : communauté de communes de l'Aire Cantilienne, Méru et Crépy en valois

Ces réalisations portent à 230 le nombre de places d'accueil dans l'Oise.

A ce jour le département de l'Oise compte donc 4 aires d'accueil.

En ce qui concerne les aires de grands passages, 2 aires sur 6 dont une provisoire, sont en service. Les travaux d'une troisième à Méru ont débuté en fin d'année 2013.

## **4.5. Faciliter l'accès aux soins**

### ***Maisons de santé pluridisciplinaire MSP***

Le développement des MSP est un des éléments de réponse à la désaffection des jeunes médecins pour la médecine générale et aux problèmes de démographie médicale. Les MSP permettent de favoriser les coopérations, d'optimiser le temps médical, de répondre aux craintes d'isolement des jeunes médecins.

De plus, l'exercice coordonné des professionnels de santé permet d'apporter une meilleure réponse en terme de parcours, de continuité, de qualité de prise en charge des patients.

Une dynamique forte de projet a émergé dans les territoires identifiés en situation fragile au regard de la densité des médecins généralistes y exerçant.

Dans le département, 7 projets ont été labellisés dans le cadre du plan national 2010-2013 :

- MSP d'Auneuil
- MSP de Breteuil
- MSP de Bury (projet privé)
- MSP de Guiscard
- MSP de Montataire (1<sup>er</sup> labellisé en ZUS)
- MSP de La Neuville-Roy (projet privé)
- MSP de Saint Just en Chaussée

## **MILDT**

La Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), devenue en 2014 Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), est un organisme placé sous l'autorité du Premier ministre. Elle anime et coordonne les actions de l'État en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

En 2013, l'effort des services de l'État s'est concentré, dans l'Oise, sur 4 objectifs :

- actions de prévention en milieu scolaire,
- réduire l'offre d'alcool et de tabac aux mineurs,
- soutien des familles par une mise en avant du rôle premier des parents dans la prévention,
- actions de prévention en milieu professionnel.

13 dossiers en adéquation avec ces priorités ont bénéficié d'une subvention de la MILDT, pour un total de 75 000 €. Près de 25 % de cette somme ont été affectés à des opérations de prévention en milieu scolaire.